

NORMES A RESPECTER PHOTOGRAPHIES D'IDENTITE

Attention si les photos ne respectent pas certaines spécifications, elles seront rejetées et le titre d'identité ne sera pas délivré.

Elles doivent être prises par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur.

SUJETS	OBLIGATIONS
Qualité	➡ La photo doit être nette, sans pliure, ni trace.
Format	➡ La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. ➡ La taille du visage doit être de 32 à 36 mm du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure), soit 70 à 80% du cliché.
Luminosité, contraste et couleurs	➡ La photo ne doit présenter ni surexposition, ni sous-exposition. ➡ Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.
Fond	➡ Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). ➡ Le fond blanc est interdit.
Tête	➡ La tête doit être nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou autre objet décoratif. ➡ La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif
Regard et expression	➡ Le sujet doit fixer l'objectif. ➡ Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.
Visage et yeux	➡ Le visage doit être dégagé. ➡ Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.
Lunettes et montures	Si vous avez des lunettes, vous n'êtes pas obligé de les porter sur les photos. Par contre, si vous les portez, les lunettes doivent respecter les conditions suivantes : ➡ la monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux, ➡ et les verres ne doivent être ni teintés, ni colorés et sans reflet.

La Photographie sera découpée sur place, ne le faites pas vous-même